

Usine éolienne dans la région de la Molineole : un permis compromis

L'annonce de l'octroi du permis unique pour l'implantation et l'exploitation de 21 éoliennes dans la région de la Molineole par le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué en date du 31/03/2004 a provoqué à la fois surprise et déception auprès du réseau Molineole et de ses nombreux sympathisants.

Une fois la surprise passée, le réseau Molineole a pris le temps d'analyser dans les détails ce permis accordé à la société MESA SA pour une période de 20 ans :

- 6 machines le long de la route Annevoie-Fraire, à proximité du carrefour de Denée ;
- 4 machines à côté du village de Graux ;
- 11 machines au lieu-dit Bois du Prince à Devant-les-Bois (Mettet).

Le réseau Molineole considère que ce permis constitue un compromis discutable qui ne satisfait aucune des parties (ni la société promotrice ni les opposants au projet) mais qui permet par contre de reporter la décision politique finale après les élections régionales du 13/06/2004, une façon comme une autre de se débarrasser de ce dossier complexe et dérangeant.

En introduisant un recours contre ce permis, le réseau Molineole a voulu rappeler la détermination des opposants à l'éolien industriel destructeur de paysages remarquables et du cadre de vie des habitants reste entière.

D'autres recours, émanant de particuliers ou d'associations, ont également d'être déposés contre le permis octroyé. La société MESA SA, quant à elle, a introduit un recours visant à démontrer qu'avec 21 éoliennes son projet n'était plus rentable.

Alors, ce permis pour l'implantation et l'exploitation de ce qui est toujours le plus grand parc éolien en Région wallonne serait-il déjà fortement compromis ?

Le bureau exécutif du réseau Molineole

**Le réseau Molineole
fête l'été
le samedi 19 juin 2004 à 18 h 00
à la ferme de Neffe (Arbre)**

Inscrivez-vous aujourd'hui encore !

Voir en page 4 pour tous les renseignements utiles et pour les inscriptions.

Le permis octroyé : compromis à la belge et déni de démocratie

Le réseau Molineole a consacré beaucoup de temps et d'énergie à analyser le permis octroyé le 31/03/2004.

Il ressort de cette analyse que la motivation principale des fonctionnaires responsables a été de dégager le centre de Saint-Gérard, enfermé dans les éoliennes, et de réduire la pression sur l'abbaye de Maredsous.

Par ailleurs, le réseau Molineole a constaté avec satisfaction :

- que ses actions, menées depuis l'annonce officielle du projet (23/12/2002), avait permis de réduire considérablement le nombre d'éoliennes : des 61 éoliennes initiales, en passant par les 39 du projet intermédiaire et les 32 soumises à la demande de permis unique introduite au terme de l'Etude des Incidences sur l'Environnement (EIE), il n'en reste plus que 21 dans le permis, soit 40 que le réseau Molineole a réussi à ne pas faire tourner, diminuant ainsi leur impact sur les paysages remarquables de la région de la Molineole mais aussi sur le cadre de vie des habitants ;
- que les fonctionnaires responsables avaient identifié et refusé la mystification de la société MESA SA qui souhaitait installer 2 groupes électrogènes au mazout (3 MW chacun pour un total de 6.000 kW + citerne de 20.000 l de mazout) afin de compenser le déficit éolien éventuel ;
- que le permis ne faisait aucunement référence au *Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région wallonne* (document approuvé par le Gouvernement wallon le 18/07/2002), ce qui rejoint la position du réseau Molineole qui a toujours considéré ce document comme contenant des dispositions non officielles et non contraignantes et ne permettant pas de ce fait d'assurer un environnement sain, sûr et agréable aux habitants concernés.

A côté de ces points positifs, le réseau Molineole regrette vivement que les nombreux avis formulés n'ont guère été pris en compte, c'est d'ailleurs le moins que l'on puisse dire :

- Etude des Incidences sur l'Environnement (EIE) réalisée à grands frais par le bureau d'études ARIES ;
- la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de la commune d'Anhée ;
- les Commissions Consultatives d'Aménagement du Territoire (CCAT) des communes de Fosses-la-Ville et Profondeville ;
- les habitants des 4 communes concernées par le projet d'usine éolienne (Anhée, Fosses-la-Ville, Mettet et Profondeville) qui se sont montrés majoritairement opposés au projet lors des différentes enquêtes publiques ;
- la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) ;
- la Commission Régionale des Monuments et des Sites de la Région wallonne ;
- le Conseil Wallon de l'Environnement et du Développement Durable (CWEDD) qui a émis un avis partiellement défavorable assorti de recommandations importantes qui ont été en partie escamotées ;

- le réseau Molineole qui a réalisé une analyse critique de l'EIE, disséquant les nuisances, les erreurs et les omissions et concluant que la société MESA SA voulait introduire des éoliennes « au chausse-pied » dans la région de la Molineole sans se préoccuper aucunement des habitants concernés.

Le réseau Molineole n'hésite donc pas à parler d'un véritable déni de démocratie dans la mesure où le permis ne tient pas compte de la grande majorité des avis négatifs émis.

Recours de la société MESA SA et rentabilité du projet

La société MESA SA a introduit un recours auprès de la DGRNE, arguant du fait que le projet réduit à 21 éoliennes et sans groupes électrogènes au mazout n'était plus rentable.

Le recours se base quasi entièrement sur des arguments d'ordre économique et financier, démontrant ainsi enfin officiellement les véritables objectifs de ce projet, l'écologie n'étant qu'un prétexte actuellement... dans le vent !

L'un des objectifs du réseau Molineole était de faire en sorte que le projet d'usine éolienne dans la région de la Molineole ne soit plus rentable pour ses promoteurs et soit donc abandonné : en réalisant son recours, la société MESA SA a fait la preuve que l'objectif du réseau Molineole avait été atteint.

Le délire éolien : du rêve d'une énergie écologique au saccage paysager hautement subventionné

Cette phrase n'est pas du réseau Molineole mais bien de la rédaction de l'hebdomadaire allemand *DER SPIEGEL* qui l'a reprise sur la page de couverture de son numéro 14 du 29/03/2004.



Le délire éolien : du rêve d'une énergie écologique au saccage paysager hautement subventionné

Très souvent, en Région wallonne, les partisans sans nuance de l'énergie éolienne citent l'Allemagne comme modèle de développement éolien. Le dossier consacré à la problématique

éolienne par le magazine *DER SPIEGEL* démontre que ce paradis éolien n'existe pas. Alors que le développement de l'énergie éolienne en Région wallonne n'en est encore qu'à ses débuts, allons-nous, faute d'une réflexion approfondie et d'une planification bien étudiée, reproduire le modèle allemand ?

Le réseau Molineole est partisan des énergies renouvelables pour autant qu'elles soient réellement respectueuses de l'environnement.

Dans ce cadre, l'intégration paysagère n'a manifestement pas été prise en compte lors de la première vague d'investissement éolien en Région wallonne.

Le réseau Molineole estime dès lors qu'il est indispensable que la Région wallonne :

- mette en place un collège d'experts en matière de paysages ;
- définisse les zones d'exclusion à l'implantation d'éoliennes ;
- répertorie les zones dans lesquelles les éoliennes pourront être implantées.

Après les recours auprès de la DGRNE et de la DGATLP, le Conseil d'Etat !

Le Ministre Michel FORET – ou de façon plus vraisemblable son successeur – a 110 jours depuis le 09/05/2004 pour répondre aux 46 recours qui ont été adressés à la Région wallonne (DGRNE et DGATLP).



*Affichage officiel des 46 recours à Bioul,
le long de la route de Fraire,
par la commune d'Anhée*

Si aucune réponse n'est apportée, le permis unique sera alors définitivement accordé.

Dans ce cas, le réseau Molineole n'a jamais caché qu'il irait en recours au Conseil d'Etat. Différents arguments sont d'ailleurs en cours d'analyse et un conseil juridique a été choisi.

Appel aux membres du futur gouvernement wallon

Comme il ne fait pratiquement aucun doute que la décision politique finale d'octroi ou de refus du permis dépendra du futur gouvernement issu des élections régionales du 13/06/2004, le réseau Molineole souhaite attirer l'attention des candidats aux élections sur l'importance de mener une politique d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) audacieuse en parallèle à l'utilisation de sources d'énergie renouvelable réellement respectueuses de l'environnement.

L'énergie la moins polluante est celle que nous ne consommons pas.

La destruction de paysages appartenant à notre patrimoine commun ne peut être justifiée par l'implantation et l'exploitation de moyens de production d'énergie renouvelable... gaspillée à travers tout le pays et même au-delà.

**Le réseau Molineole
est totalement indépendant
de tout parti politique, quel qu'il soit.**

**Il agit exclusivement
sur des bases démocratiques et légales.**

Finances – Nouvel appel à votre soutien

**S'il le permis unique devait être confirmé
le réseau Molineole
est alors décidé à effectuer
un recours au Conseil d'Etat.**

**Si vous souhaitez nous aider à couvrir
les frais importants d'un tel recours,
il vous suffit de virer ou verser
la somme de votre choix
au compte 751-2009344-29
du réseau Molineole,
Boîte Postale 30 à 5640 METTET,
avec la communication
« DON CONSEIL D'ETAT ».**

**Important : l'anonymat des donateurs
est toujours strictement respecté
par le réseau Molineole.**

Réseau Molineole
Fête de l'été
Ferme de Neffe (Arbre)
Samedi 19 juin 2004 à 18 h 00

L'annonce du projet d'usine éolienne dans la région de la Molineole en date du 23/12/2002 a suscité une extraordinaire mobilisation de la population.

Afin d'échanger les dernières nouvelles concernant ce projet, de faire plus ample connaissance entre nous et de récolter des fonds pour l'éventuel recours au Conseil d'Etat, nous proposons de rassembler les nombreux sympathisants du réseau Molineole dans un endroit superbe et dans une ambiance qui nous rappelleront combien nous pouvons être heureux et fiers de vivre dans notre belle région (produits régionaux, feu de la Saint-Jean, fanfare,...).

Les enfants ne seront pas oubliés : des animations seront spécialement organisées pour eux.

Si vous souhaitez participer à fête de l'été organisée par le réseau Molineole, inscrivez-vous sans tarder en complétant et en renvoyant le carton-réponse pour le mercredi 16 juin 2004 au plus tard.

Prix demandés : 10,00 € par adulte et 7,00 € par enfant. Ces prix comprennent le repas (barbecue + salades + fromages + desserts). L'apéritif vous sera offert par les responsables du réseau Molineole. Les boissons payantes contribueront à remplir notre caisse.

Un fléchage (*Fête de l'été*) sera mis en place depuis Saint-Gérard (Pharmacie Maquille) et Bioul (Place Vaxelaire).

Nous espérons vivement pouvoir vous revoir ou faire votre connaissance à l'occasion de cette première *fête de l'été* organisée par le réseau Molineole.

Le bureau exécutif du réseau Molineole

Réseau Molineole

Boîte Postale 30 à 5640 METTET

Tél. (répondeur) et fax : 071/57.83.10

Courriel : info@moligneole.be

Site internet : www.moligneole.be